

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à Nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le quatrième jour de mars prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement
prorogé au 25
février, 1848.

A TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée jusqu'au quatrième jour de mars prochain, auquel temps vous étiez tenus et obligés de paraître en Notre cité de *Montréal*; et attendu que nous avons jugé qu'il était convenable et très avantageux à la commodité générale et à la prospérité publique de changer la dite époque de l'assemblée à une plus rapprochée: En conséquence nous voulons et nous commandons, et par les présentes vous enjoignons et à chacun de vous, que vendredi, le vingt-cinquième jour de février, prochain, vous

nous rencontriez dans Notre Parlement Provincial, à Notre cité de *Montréal*, pour l'expédition des affaires publiques, et pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite province du *Canada*, et y agir comme il paraîtra nécessaire. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin et Kincardine*, chevalier du très ancien et très noble ordre du *Chardon*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A Notre hôtel du Gouvernement, en Notre cité de *Montréal*, dans Notre dite province, ce trente-unième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de Notre règne la onzième.

Par ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.